

► PRÉSENTATION DU CIRCUIT

Remontez le temps et partez à la découverte du patrimoine de pays à travers les cabanes de vigne et de vergers. Disséminées dans le paysage, elles sont autant de témoins d'activités agricoles et viticoles passées. Principalement érigées au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, elles étaient des annexes de fermes. Suite à une opération de restauration conduite en 2008, certaines abritent désormais randonneurs et pèlerins.

Autre construction, autre génie ! Tout proche de là, Le Couvent La Tourette, édifié au milieu du XX^{ème} siècle par Le Corbusier et reconnu au patrimoine mondial de l'Unesco en 2016. A ne manquer sous aucun prétexte !

Plus d'informations sur www.arbresletourisme.fr

► DESCRIPTIF DU CIRCUIT

- D** Depuis le parking de la mairie, empruntez le chemin des Grands Fonds sur votre gauche pendant un kilomètre.
- 1** Continuez sur le chemin de gauche pendant 1,8 km jusqu'à la route des Granges que vous poursuivrez sur votre gauche.
- 2** Traversez la RD 7 puis prenez le chemin sur votre droite pendant 1,2 km jusqu'à la route du Sonnay.
- 3** Empruntez-la sur votre droite puis continuez jusqu'au lieu-dit Mosouvre.
- 4** Traversez la RD 19 et prenez le chemin du Butet sur votre droite. Poursuivez sur le chemin de la Gaillarde.
- 5** Prenez la route de gauche pour rejoindre le chemin de la Balmière que vous empruntez sur votre gauche.
- 6** Au croisement, tournez à droite sur le chemin de Moiry puis 800 m après, poursuivez sur votre gauche pendant 1,2 km pour rejoindre la Route Napoléon (RD 160).
- 7** Au lieu-dit Le Poteau, tournez à gauche puis à la prochaine intersection, prenez le chemin de droite.
- 8** Prenez le chemin des Noisetiers sur votre gauche pour rejoindre le parking de la mairie.

A

► Pour signaler un problème, www.sentinelles.sportsdenature.fr

LE PAYS DE L'ARBRESLE

À VTT



CIRCUIT

56

La cabane de vigne

Commune... Eveux

Distance..... 12,5 Km

Dénivelé..... 351 m

Difficulté..... Facile

Office de Tourisme
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.48.87 / officedetourisme@paysdelarbresle.fr
www.arbresletourisme.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.68.90 / ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr





CIRCUIT

56

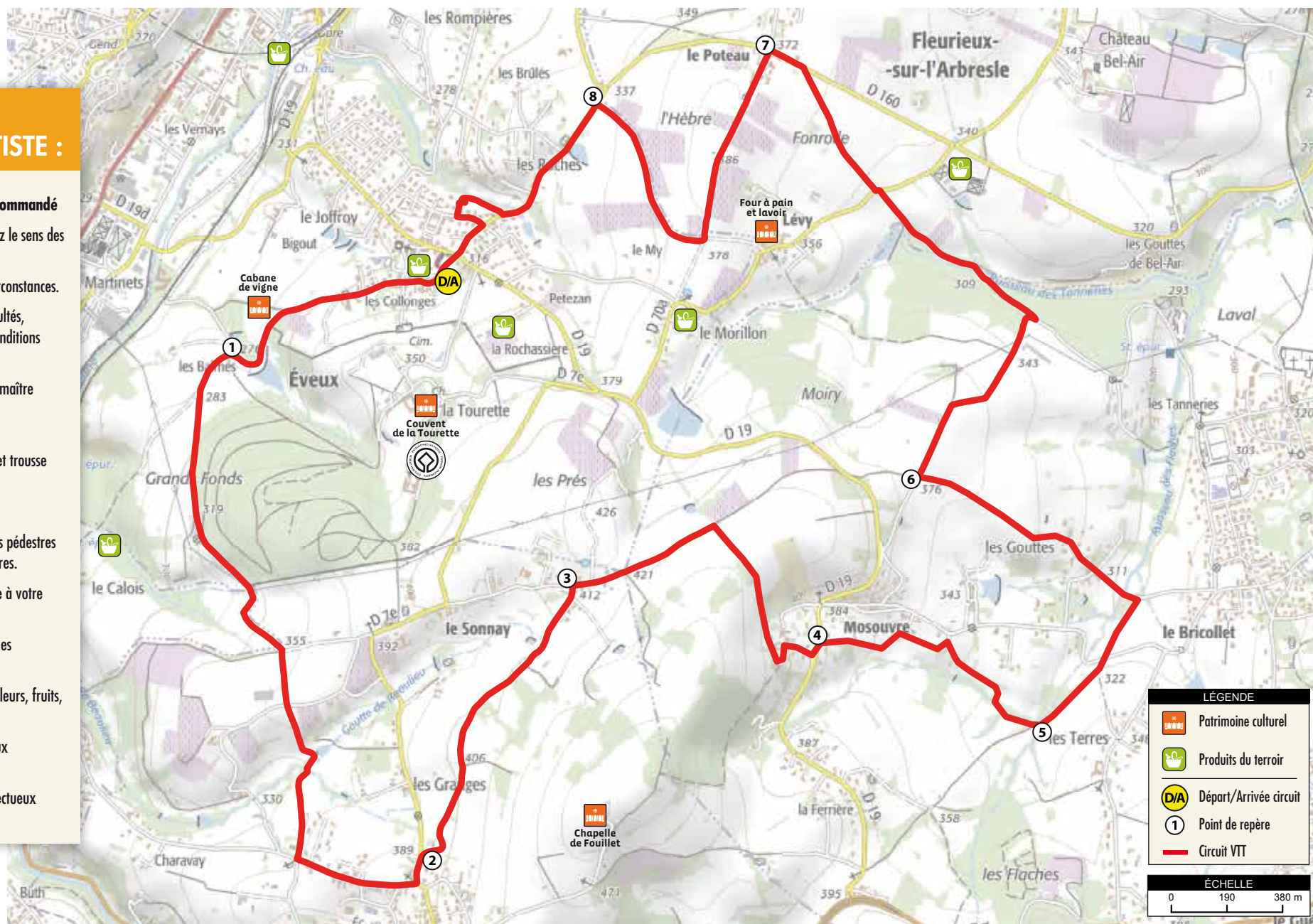
► DÉPART :
Parking de la Mairie

► BALISAGE :
Suivre n° 56 sur



CODE DE BONNE CONDUITE DU VÉTÉTISTE :

- **Le port du casque est fortement recommandé**
- Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires.
- Respectez le code de la route en toutes circonstances.
- Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du parcours choisi et des conditions météorologiques.
- Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
- Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement, accessoires de réparation et trousse de première urgence.
- Restez courtois avec les autres usagers.
- Dépassez avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage.
- Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
- Ne faites pas de la cueillette sauvage de fleurs, fruits, légumes et champignons.
- Ne troublez pas la tranquillité des animaux d'élevage.
- Gardez vos déchets, soyez discret et respectueux de l'environnement.



LÉGENDE

- Patrimoine culturel
- Produits du terroir
- Départ/Arrivée circuit
- Point de repère
- Circuit VTT

ÉCHELLE

